**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Département de la formation de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Améliorer la qualité de l'air des classes vaudoises

Suite à une enquête puis aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la qualité de l'air des classes vaudoises va être améliorée dès cet hiver. Des instruments de mesure du CO_2seront mis à disposition des établissements scolaires pour contrôler les locaux, mais aussi pour éduquer aux bonnes pratiques. En cas de dépassements des normes, des concepts d'aération seront mis en place avec les acteurs concernés. Une liste de recommandations et des règles d'or de l'aération des salles ont déjà été distribuées à l'ensemble des établissements de l'école obligatoire et une campagne de prévention est en cours depuis 2018 au niveau du postobligatoire.

Courant 2013, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a mené une enquête dans près d'une centaine de bâtiments scolaires dans tout le pays. Le constat est sévère : dans plus de deux tiers des salles de classe, les conditions d'aération doivent être améliorées. La concentration de CO_2 et de divers gaz naturellement présents comme le radon est trop élevée. Suite à cette enquête, l'OFSP a élaboré des recommandations et propositions pour améliorer la qualité de l'air dans les salles de classe. Un site web avec un simulateur a été mis à disposition des acteurs de l'école début 2019 et le canton de Vaud a déployé ses premières mesures, la première consistant à sensibiliser les 93 établissements scolaires de l'école obligatoire et les 25 écoles professionnelles et gymnases du postobligatoire.

Des gestes simples, mais qui doivent être accomplis de manière systématique

Un courrier a donc été envoyé en décembre à tous les directeurs de l'enseignement obligatoire pour leur rappeler que la qualité de l'air dans les classes a une forte influence sur les performances intellectuelles des élèves et des enseignants, mais aussi sur leur santé. Fatigue, irritation des muqueuses et maux de tête sont moins fréquents lorsque la qualité de l'air est bonne, surtout pour les personnes allergiques et asthmatiques. Cependant, aérer sans systématique conduit à une qualité de l'air insuffisante. L'aération n'est souvent pas assez efficace et d'une durée trop courte.

Des cours commencent parfois le matin dans des salles non ventilées, entraînant un effet négatif sur la qualité de l'air tout au long de la journée. Pour améliorer la situation, une affiche avec « Les 8 règles d'or de l'aération » et une brochure ont été largement distribuées aux professionnels.

Des appareils de mesure à vocation éducative

En plus de ces mesures organisationnelles, des mesures techniques pourraient être entreprises et demandées aux propriétaires des bâtiments. Pour évaluer la situation, mais aussi dans une démarche pédagogique qui fait participer les élèves et les enseignants, le DFJC va acquérir 178 appareils de mesure fiable de la qualité de l'air. Ils permettront de connaître la concentration de CO_2, un excellent indicateur global, car il augmente proportionnellement à celui de toutes les autres substances contenues dans l'air. Le niveau de CO_2 n'est donc pas mesuré parce qu'il est plus problématique que d'autres gaz, mais parce qu'il reflète la pollution totale de l'air dans la classe. En plus de l'aspect pédagogique et de la prise de conscience visuelle qu'offrent ces appareils, le but est aussi d'identifier précisément des locaux problématiques, d'apporter des corrections avec les partenaires concernés et de mesurer l'effet de ces corrections. C'est donc un montant de 65'000 francs qui a été mis au budget 2020 pour l'acquisition de ces appareils en début d'année. Leur déploiement suivra immédiatement. Du côté de l'enseignement postobligatoire également, des démarches ont été entreprises dès 2018 pour sensibiliser tous les acteurs à cette problématique. Une campagne d'affichage sur la qualité de l'air a d'ailleurs été mise en place par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

Le DFJC s'associe aux communes afin que les objectifs fixés par l'OFSP puissent être atteints pour le bien des élèves et des professionnels de l'éducation. L'ensemble de ces mesures permettra d'améliorer durablement la qualité de l'air des locaux de formation du Canton et sensibiliser lors de la construction de nouveaux bâtiments.

Recommandations de l'OFSP

- Le taux acceptable de CO2 dans les locaux est de 1400 ppm (partie par million).
- *Pour les bâtiments avec aération sporadique par ouverture des fenêtres* : éviter dans la mesure du possible un taux de CO2 supérieur à 2000 ppm. En cas de dépassements réguliers de ce taux, prendre des mesures pour améliorer l'aération des locaux.
- *Pour les bâtiments à ventilation mécanique* : maintenir de façon constante un taux de CO2 inférieur à 1400 ppm. Lors de la construction de nouvelles écoles ou de l'assainissement de bâtiments scolaires, un plan d'aération devrait être élaboré afin de réaliser cet objectif.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 février 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEF, Giancarlo Valceschini, directeur général, Direction générale de l’enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

DFJC, Grégoire Vagnières, conseiller en développement organisationnel, Direction générale de l'enseignement obligatoire

TÉLÉCHARGEMENT(S)

Affiche___Les_8_règles_d’or_de_l’aération__.pdf

mesure_qualite_air.jpg

Brochure à destination des professionnels « Comment bien aérer sa classe » (PDF)

Site du simulateur de l’OFSP